

QUESTIONS A M. LE MAIRE DE LA PART DES RIVERAINS DU QUARTIER DE LA MAIRIE (ARQM)

REUNION DU 16 MARS 2019

CIRCULATION

1/Comment évolue la circulation en centre-ville et sur les quais depuis l'ouverture de la voie nouvelle départementale ? Quelles sont les pistes identifiées ? Quelles sont les enjeux et les échéances ? Comment la municipalité envisage-t-elle d'associer les riverains et les associations?

Les premières constatations sont positives, notamment en ce qui concerne la circulation sur les axes Jaurès/République et les axes Convention/Tobrouk. Toutefois, il est trop tôt pour tirer de réelles conclusions. Seule l'étude de circulation destinée à mesurer les impacts réels (grâce à des comptages et des mesures spécifiques) de l'ouverture de la voie nouvelle départementale sur le trafic du centre-ville pourra nous apporter des conclusions viables et la validation d'éventuels aménagements complémentaires à planifier et à budgéter. Les résultats de cette étude seront connus au second semestre 2019.

L'ouverture de la voie nouvelle départementale intervient au moment où la ville a été sélectionnée pour bénéficier du programme national de redynamisation des villes moyennes. Nous y voyons une chance pour la ville et les quartiers du centre-ville. C'est en effet l'occasion d'une réflexion sur deux axes : la circulation et les mobilités, le développement économique et commercial.

Effectivement, la ville de Sartrouville a été retenue dans le cadre du programme national appelé « Action cœur de Ville » concernant 222 communes sur l'hexagone. Son objectif est de contribuer à la dynamisation/redynamisation des villes moyennes. Le programme se déroulera sur 5 années et demi en 2 temps soit :

1. Phase de diagnostic (étude sur 18 mois) soit à l'horizon avril 2020.
2. Phase de déploiement (suggestions et travaux sur 5 ans).

Une large concertation avec les habitants aura lieu dans les mois à venir et l'association est prête à y participer. Pouvez-vous nous dire plus précisément ce que vous en attendez ? N'est-ce pas le moment de repenser la mobilité en centre-ville en donnant plus de place aux piétons et aux cyclistes, ce qui devrait favoriser le commerce local ?

Dans la droite ligne de ce programme « Action cœur de Ville », sur la thématique de la voirie, la Ville lance une étude de faisabilité pour le réaménagement des espaces publics du centre-ville. Le démarrage de cette étude – en cours de consultation – est prévu pour la fin mars 2019. Une restitution est quant à elle prévue pour début juillet 2019 : cette dernière mettra en lumière plusieurs scénarii. Les scénarii les plus pertinents seront ensuite mis en concertation auprès des associations pendant l'été.

EQUIPEMENT

2/ L'étude annoncée en 2018 pour un système de détection avec des luminaires LED dans le parc de la Mairie a-t-elle abouti ?

Les lanternes vétustes du parc de la mairie ont été remplacées par des lanternes LED équipées de détecteurs de présence. Le système fonctionne à 100 % de la tombée de la nuit jusqu'à 23

h. Ensuite, entre 23 h et 6 h, la puissance est volontairement abaissée à 20 % (mode d'ambiance assimilable à une veille) et remonte à 100 % pendant 30 secondes si une personne, lors de son passage, est détectée par le capteur intégré au niveau du luminaire.

STATIONNEMENT

3/Quelle est la procédure à suivre pour avoir un aménagement des zones de stationnement dans la rue Victor Hugo, comme celui de la rue de la Liberté et la rue Hortense Foubert ?

La réalisation d'îlots en tête et en sortie des zones de stationnement de la rue Victor Hugo comme sur la rue de la Liberté et l'avenue Hortense Foubert, n'est pas opportune. En revanche, la fin progressive du stationnement alterné dans certaines rues sera privilégiée.

Les agents de la police municipale veillent très régulièrement au respect des tracés des places de stationnement dans la rue Victor Hugo.

4/Des automobilistes venant prendre le RER laissent leur véhicule sans, semble-t-il, payer leur stationnement durant la journée, voire pendant plusieurs jours. Comment les inciter à stationner dans le parking souterrain, lequel affiche régulièrement des places disponibles (certes payantes) ?

Le contrôle du stationnement payant a été renforcé depuis le 1^{er} janvier 2018. Il ne permet pas de s'affranchir du paiement du droit de stationnement sur plusieurs jours sans faire l'objet d'une verbalisation du contrevenant par les agents de la police municipale. Avec la dématérialisation des justificatifs d'abonnements ou de paiements horaires, seules les équipes de la police municipale sont en mesure de vérifier qu'un usager s'est bien acquitté de son droit de stationnement à l'aide de matériel informatique dédié.

5/Les règles de stationnement peuvent-elles être respectées ? Deux voitures sont régulièrement garées devant la récente maison face au lycée Jules Verne, alors que la rue de la Constituante à ce niveau possède une interdiction de stationner (car très passante). Par ailleurs, un camping-car ventouse, immobile durant plusieurs mois d'affilée, stationne rue du Palis. La rue ne saurait être un garage particulier.

La police municipale, dans le cadre de ses rondes et de ses contrôles, a pour mission d'assurer quotidiennement le respect des règles de stationnement. Des opérations de verbalisation sont régulièrement réalisées sur ce tronçon de la rue de la Constituante. Un rappel auprès de la PM va être fait en ce sens.

6/ On signale un dysfonctionnement du service de paiement des stationnements riverain. Impossibilité de régler un abonnement mensuel, malgré un dossier existant. La société WHOOSH a demandé à l'abonné de refaire un dossier.

Pour s'enregistrer en tant que résident et bénéficier du tarif préférentiel pour le stationnement zone verte, 2 procédures au choix :

- 1) Se présenter à l'accueil du parking souterrain Lamartine / Fusillés (82 avenue Jean-Jaurès, du lundi au vendredi de 7h30 à 21h30) et déposer son dossier composé d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule à enregistrer.
- 2) Envoyer par mail son dossier composé d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule à enregistrer : sartrouville.voirie@q-park.fr.

Les dossiers sont enregistrés sous 48h, il est alors possible de souscrire à son abonnement depuis l'application mobile Whoosh ! ou sur un horodateur en renseignant sa plaque d'immatriculation, et en sélectionnant l'abonnement résident à 15 euros.

La procédure est à renouveler tous les ans à la date anniversaire de votre enregistrement.

Tous les dysfonctionnements des horodateurs et/ou du système de paiement dématérialisé WHOOSH, signalés au service de la Police Municipale, sont remontés systématiquement au délégataire pour un traitement rapide.

VOIRIE

7/ Nous constatons l'état très mauvais de la chaussée, rue Henri Dunant, entre la rue du Palis et la rue Buffon ; ainsi que la chaussée rue de la Constituante (face au 45, en particulier) ; à noter également un problème de surélévation à l'angle de la rue Jean Nicolle et de l'avenue Jaurès.

L'ensemble de ces problématiques sera programmé et traité durant l'année 2019 dans le cadre d'un marché de travaux de voirie dédié. Ce dernier est en cours de consultation.

Sur le parvis de la gare : la dalle est dégradée à plusieurs endroits (cf. photo). Il n'y a pas de protections pour les piétons qui peuvent trébucher. Qui est responsable de l'entretien, la ville ou la SNCF ? Le service concerné peut-il réaliser la réparation et mettre, en attendant, des garde-corps ?



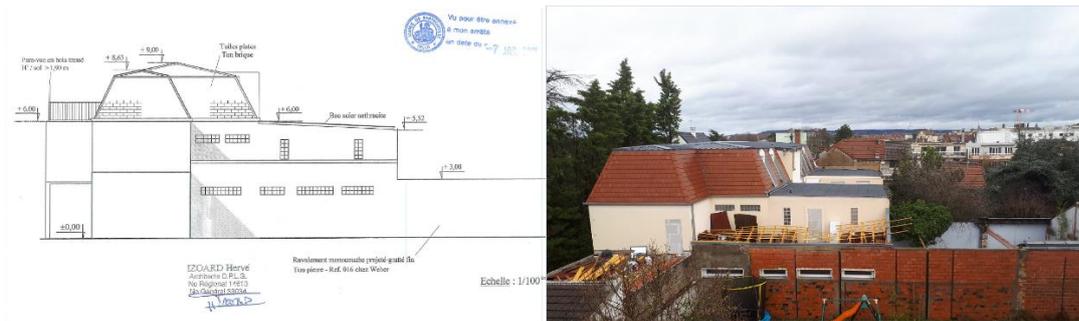
Nous sommes bien au fait de ces dégradations. L'entretien du parvis de la gare est à la charge de la Ville. Une opération de reprise de ce parvis et notamment des multiples zones de soulèvement à proximité des arbres (dont le développement racinaire en est la cause) est programmée à partir de la 2^{ème} quinzaine du mois de mars 2019.

URBANISME

8/ Permis de construire de la SCI Filian (rue Foche, rue de la Constituante).

Des travaux ont été réalisés sans conformité avec le projet déposé : où en est l'instruction du dossier par le Tribunal d'instance ? Où en sont les procédures engagées sur le plan pénal ? Un plan et une photo sont joints.

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés et transmis au Tribunal d'Instance. Suite à ces PV, un permis de construire modificatif de régularisation a été déposé et a été accordé à la SCI FILIAN le 07/01/19. Une procédure contentieuse est toujours en cours auprès du Tribunal d'Instance, qui n'a pour le moment pas clôturé le dossier. Le service urbanisme suivra le chantier afin qu'il soit exécuté conformément au PC modificatif.



9/ Projet Jaurès, permis accordé à la SCCV Cœur de Ville. Où en est le recours au fond instruit par le Tribunal administratif ? Que devient le projet de centre commercial et de constructions de logement sur le parking de la Police Municipale ?

Le recours porté sur le permis de construire n'a pas abouti, le requérant ayant été débouté. Un recours est toujours en cours sur la délibération de déclassement de la parcelle et son incorporation dans le domaine privé communal. La Ville est dans l'attente d'une décision du Tribunal administratif.

S'il est toujours d'actualité, il aura un très fort impact sur la vie et la circulation en centre-ville pendant et après les travaux. Quelles seront les mesures d'accompagnement prévues ?

10/Les mêmes questions se posent pour les travaux concernant le groupe d'immeubles prévus sur l'îlot Pasteur.

Le projet est en cours de réflexion entre la Ville et le promoteur identifié (COGEDIM), un périmètre d'intervention foncière de l'EPFIF est également positionné sur ce secteur, afin que la puissance publique puisse parvenir à maîtriser le foncier. Le projet concernera des logements, des logements seniors et une résidence étudiante, ainsi qu'une reconstitution de commerces de proximité. Les problématiques de circulation, de trafic, d'accès (entrées et sorties de véhicules légers et lourds) seront évidemment au cœur des réflexions.

11/Alors que la modification du PLU de 2019 a permis d'assimiler tous les changements intervenus avec la Loi ALUR, des bruits courent sur une révision du PLU après les élections municipales. Sont-ils fondés ? Si oui, quels seront les objectifs de cette nouvelle consultation, qui par définition sera beaucoup plus lourde que les simples modifications précédentes ?

La révision du PLU n'est pas envisagée à court terme. La procédure de révision générale du PLU concerne l'ensemble du document et l'ensemble de la commune, elle est donc en effet beaucoup plus lourde que les procédures de modifications réalisées depuis 2006 et la dernière modification du PLU. Sa durée est de deux ans et demi minimum, elle commence par un diagnostic territorial prospectif et global de la commune, qui doit porter sur toutes les thématiques (démographie, logements, circulation, transport, économie, commerce, environnement, équipements publics, etc...), puis le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui indique la vision politique de l'évolution du territoire communal est réalisé. Enfin, le règlement est constitué et doit être cohérent avec le diagnostic et le PADD.

12/ Le cahier de recommandations architecturales et paysagères s'applique-t-il aussi à tout nouveau bâtiment communal ? Quel sera l'aspect du bâtiment qui abritera prochainement la Police municipale ? S'intégrera-t-il dans le style de la mairie (ancien château) ?

Le cahier de recommandations architecturales et paysagères s'applique à tous : particuliers, promoteurs, commerçants et Ville. Son but est de préciser le PLU en donnant à tous des informations sur ce qui peut être fait de plus adapté à la ville de Sartrouville. Sa prise en compte par tous sera le gage d'une amélioration progressive sensible de la qualité de vie.

Concernant le bâtiment qui abritera la police municipale, le permis de construire a été accordé le 23 avril 2018 (consultable au service urbanisme), il est parfaitement réglementaire et a notamment reçu avis favorable de l'architecte des bâtiments de France sur le plan esthétique et architectural du projet et insertion paysagère). Une esquisse d'architecte du futur bâtiment a été publiée dans le Journal municipal du mois de mars 2019 (page 9).

13/ Ces derniers temps, il y a eu beaucoup de constructions de logements à Sartrouville : prennent-elles en compte les obligations, voire les recommandations, en matière d'économie d'énergie, à l'heure où se développent des constructions autonomes en énergie ? Les services techniques municipaux ont-ils la compétence pour aborder ces questions et les agents sont-ils sensibles à ces problématiques ?

En effet, d'un point de vue réglementaire, ce volet est pris en compte puisque toutes les constructions nouvelles et certaines extensions doivent satisfaire à la norme RT2012. Un document attestant de cette prise en compte doit être intégré au dossier de permis de construire et fait partie de l'instruction réglementaire menée par les agents du service urbanisme. Par ailleurs, un volet développement durable et économie d'énergie est présent dans le cahier de recommandations architecturales et paysagères joint au PLU. Cette thématique fait figure de « fil rouge » du cahier de recommandations architecturales et paysagères. Ainsi, est préconisé le recours à une architecture bioclimatique, c'est-à-dire à une architecture qui favorise les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables (orientation du logement, matériaux utilisés, toitures, eaux pluviales, plantations, énergie thermique solaire, panneaux solaires, etc...). Concernant les programmes collectifs, l'ambition portée est de permettre la construction de programmes urbains durables, de qualité, et qui permettent à tous de se loger. Avec ce cahier de recommandations, la Ville porte au cœur ses exigences en termes de durabilité, de qualité de vie, d'insertion urbaine. La gestion des mobilités, notamment par une définition claire des espaces de rangement des vélos, et par une étude des modalités de recharge des véhicules électriques au sein des parkings, doit également être posée au sein de chaque projet.

14/ D'une manière générale, peu d'informations sont communiquées par la Municipalité sur les projets d'urbanisme ou alors tardivement, lorsque les décisions sont déjà prises. Serait-il possible d'associer plus étroitement les associations de quartier et les riverains ?

En matière d'urbanisme, la Ville consulte les associations de quartier dans le cadre des projets structurants et des modifications réglementaires. Par exemple, une concertation a eu lieu pour la modification N° 7 du PLU. Une concertation est également en cours dans le cadre du projet « action cœur de ville ».

Afin de faciliter la participation des habitants aux projets de la ville, une plateforme numérique de concertation sera mise en ligne le 25 mars 2019.

SECURITE

15/ De nombreux riverains font des remarques au sujet de la circulation des bus en centre-ville : serait-il possible de limiter la vitesse des bus très excessive à certains endroits et d'obtenir que les chauffeurs respectent les priorités et les feux de circulation ?

Nous remontons régulièrement ce genre de comportements (vitesse excessive...) auprès des transporteurs œuvrant sur le périmètre de gouvernance de la Ville. Toutefois, s'agissant du strict respect du code de la route, les polices municipale et nationale en assurent conjointement le respect quotidien.

16/ Rue Jean Nicolle

-Depuis plusieurs années, de nombreux habitants de la rue Jean Nicolle se plaignent de la vitesse excessive des véhicules et des bus descendant la rue Jean Nicolle en direction des quais. En 2018, vous aviez annoncé envisager un comptage routier. Celui-ci a été réalisé ? Quels en sont les résultats ? Un autre accident grave serait-il de nature à faire prendre en considération les alertes maintes fois adressées à la mairie ? Des solutions simples existent (zone 30, radar, ralentisseurs, etc.)

La réfection du tapis de chaussée de la rue Jean Nicolle est prévue au programme de renouvellement des voiries 2019/2020. A cette occasion, le service voirie va étudier la réalisation d'aménagements ponctuels visant à réduire la vitesse des véhicules l'empruntant quotidiennement.

-Plusieurs dizaines de voitures se garent chaque jour sur le trottoir de la rue Jean Nicolle, parfois même sous le panneau d'interdiction de stationner. A certains moments, il s'agit même d'une file de plusieurs voitures (alors même que des places sont disponibles quelques dizaines de mètres plus loin), empêchant régulièrement le passage des bus sur la voie, et surtout celui des piétons, obligés de descendre du trottoir, de contourner les voitures en descendant sur la route et se mettant ainsi en danger. Est-il possible de repeindre la ligne jaune au sol, de verbaliser et d'envoyer régulièrement des agents de la police municipale ? De rendre gratuite une heure de stationnement en parking souterrain pour empêcher le stationnement sauvage ?



La réfection de la bande d'interdiction de stationner va être programmée prochainement par la mise en place d'une bande blanche continue. L'action des agents de la police municipale afin de faire respecter le stationnement et la circulation dans cette zone reste quotidienne. Il n'est toutefois pas envisageable de proposer une heure de stationnement gratuite dans le parking souterrain. En revanche, la ville a instauré en janvier 2018, après concertation avec les commerçants, ½ heure gratuite de stationnement sur voirie, afin de permettre un arrêt ponctuel et de faciliter l'accès aux commerces de proximité.

17/ Les feux Jean Jaurès/Victor Hugo

Le réglage des feux au droit du Crédit agricole avenue Jean Jaurès ne passe au vert pour les piétons que pendant cinq secondes. C'est notoirement insuffisant pour les piétons qui ne se

déplacent que lentement : personnes âgées, personnes avec poussettes et jeunes enfants, personnes à mobilité réduite. La mise en service de la déviation RD 121 devrait se traduire par une réduction sensible de la circulation sur l'axe République/Jaurès et permettre de revoir le cadencement des feux.

Ces feux tricolores sont pilotés par l'armoire à feux de la gare routière et des rues Berthelot/République/Turgot. Ce carrefour est de gestion complexe. Le Conseil départemental assure la gestion des temps de passage et des flux de ce feu. Nous allons les solliciter afin de leur demander un ajustement des réglages. Il est tout de même à souligner que lorsque le feu piéton passe au rouge, il subsiste toujours un temps de sécurité minimal (avant le feu vert des véhicules) afin de garantir aux piétons une fin de traversée en sécurité : il s'agit du temps minimum de dégagement.

18/ Gare SNCF : un passage piéton dans le prolongement de la sortie des usagers du RER/train pourrait-il être inséré, afin de ralentir la vitesse des bus qui ne respectent pas toujours les feux piétons, et afin de redonner priorité à ceux-ci dans l'espace public ?

La mise en place de ce passage piéton n'est pas indiquée pour des raisons de sécurité. En effet, le flux piétons doit être canalisé dans l'enceinte de la gare routière sous peine d'en perturber le bon fonctionnement au niveau de la fluidité de la circulation des bus.

19/ Habitant rue du Palis, rue à sens unique derrière la mairie et proche des quais, nous constatons que chaque jour des dizaines de véhicules l'empruntent en sens interdit, en roulant à vive allure (sachant sans doute qu'ils sont en infraction), ce qui est extrêmement dangereux, en particulier pour les enfants. Si, depuis un an, une grande diligence est appliquée au contrôle du stationnement payant, rien n'est fait pour constater ce type d'infraction. Les services de la mairie et de la police pourraient-ils être plus présents pour traiter ces problèmes d'incivilité et de conduite dangereuse ?

Les agents de police municipale veilleront au respect du code de la route dans cette voie.

20/ Passages piétons avenue Jean Jaurès : les travaux quasi permanents rendent difficiles la circulation des piétons. Par ailleurs, les passages piétons pourraient-ils être éclairés ? Certains sont tellement sombres de nuit qu'il est quasiment impossible de distinguer les piétons avant qu'ils soient engagés sur la chaussée.

L'avenue Jean Jaurès va faire l'objet, en 2019, d'un renouvellement des lanternes LED pour du matériel plus puissant et plus perfectionné. Ce dernier permettra d'assurer une meilleure perception des passages piétons s'y trouvant par un regain sensible et global de luminosité sur l'ensemble de l'axe.

21/ Parc du Dispensaire : l'itinéraire du Paris-Londres passe par le Parc du Dispensaire : les cyclistes ne devraient-ils pas être obligés de tenir leur vélo à la main, entre les deux portails d'accès au Parc ?

Des panneaux « cyclistes pied à terre » ont été mis en place aux niveaux des accès du parc.

22/ Mobilités douces sur les berges

A chaque passage piétons débouchant sur un accès à la berge, pourrait-on signaler aux cyclistes qu'ils n'ont pas la priorité et qu'ils doivent laisser passer les piétons ?

Il s'agit d'un problème de civisme difficile à endiguer.

Pourrait-on renforcer la protection des cyclistes en créant une bordure de séparation entre la route et la piste au niveau du pont de la voie ferrée ?

Le gabarit restreint de la voie ne permet pas ce type d'aménagement, la bande cyclable devant rester franchissable notamment dans le cas d'un croisement de deux bus ou de véhicules de même gabarit. La Ville étudie toutefois la mise en place de bandes d'alerte sonores destinées à renforcer la perception du franchissement d'une bande cyclable par les automobilistes (notamment dans la portion comprise entre les rues Berthelot et Léon Fontaine). Ce type de marquage au sol très particulier reste toutefois coûteux. Nous recherchons la possibilité de subventionnements par la Région ou le Département. Cette portion des quais est, pour des raisons de sécurité, en zone 30.

23/ Plan vélo et circulation dans la ville

On ne peut que se féliciter de la mise à disposition prochaine de vélos électriques, mais déplorer qu'à l'heure actuelle la circulation à vélo soit quasi impossible et très dangereuse. La seule piste cyclable digne de ce nom qui suit les berges est adaptée aux promeneurs du dimanche mais ne dessert aucun équipement majeur de la ville, à l'exception du parc du dispensaire. Il faudrait imaginer un schéma de desserte par priorité des écoles (évitant les embouteillages de parents qui utilisent leur voiture matin et soir), école de musique, équipements sportifs (piscine, stade, gymnases). Faciliter la pratique du vélo par les enfants, c'est aussi miser sur leur santé et leur faire prendre de bonnes habitudes.

La Communauté d'agglomération Saint-Germain boucles de Seine s'est engagée dans l'élaboration d'un document stratégique cyclable, dans le but de développer la pratique des modes actifs sur son territoire. Une étude est actuellement en cours pour en identifier les aménagements structurants. Un programme pluriannuel d'actions est à l'étude par les services de la CASGBS.

SOCIAL

24/ Usages des berges

De plus en plus de Sartrouillois empruntent les berges, autant en semaine qu'en week-end, pour courir, faire du vélo ou se promener. Quels sont les projets concrets de la Ville pour fermer les quais à la circulation automobile de manière régulière et systématique, à l'image de Maisons-Laffitte tous les dimanches ?

Il est prévu de fermer les quais de Seine à la circulation automobile, les 1ers dimanches de mai à octobre 2019 et tous les dimanches du mois d'août 2019. Les quais seront donc réservés aux piétons et vélos pendant ces journées.

25/ Tiers lieu : la municipalité est-elle prête à créer un local associatif pour accueillir les différentes initiatives citoyennes liées à l'écologie, au vivre ensemble et au respect de l'environnement (projets autour du recyclage, de développement d'une AMAP, des circuits courts, échange d'objets et de service, ludothèque, réparation d'objets, etc.) ?

Des initiatives privées ont développé depuis plusieurs années des réseaux de types AMAP sur la ville de Sartrouville, favorisant le BIO, les circuits courts et les producteurs locaux, avec des points de retrait sur la ville (ex : La Ruche qui Dit Oui à la gare SNCF ; Panier Bio avenue de la Convention).

De même la ville accueille régulièrement les ateliers du REPAIR CAFE (prochaine date : le 14 avril à la Salle de La Marinière) et organise avec les associations de la boucle de Seine des actions de sensibilisation à l'environnement (ex : nettoyage des berges de Seine, Journée Grandeur Nature).

ENVIRONNEMENT

26/ Gare : des immondices s'accumulent derrière le grillage bordant la voie des RER qui circulent à destination de Paris : qui est compétent pour nettoyer et mener des campagnes de sensibilisation à la propreté et au respect des espaces communs ?



Il s'agit d'espaces appartenant à la SNCF et qui doivent être entretenus par ses services. Un courrier a été adressé à la SNCF au début du mois de février 2019 afin de lui rappeler ses obligations en matière d'entretien régulier de ses espaces.

27/ Entretien des berges : les berges sont encombrées de débris : plastique, mégots, encombrants, matériel informatique, déjections canines, etc. Ces déchets participent de la destruction de la faune et de la flore locales. Les services municipaux peuvent-ils nettoyer plus régulièrement ? Des actions de sensibilisation (panneaux didactiques, poubelles en plus grand nombre) et de verbalisation peuvent-elles être mises en place ?

L'entretien des berges de Seine est réalisé très régulièrement :

1 fois par semaine (le vendredi) du mois de novembre au mois de février.

3 fois par semaine du mois de mars au mois d'octobre (lundi, jeudi et samedi).

Lors de cette intervention, les papiers sont ramassés et les poubelles vidées.

Une opération est également organisée une fois par an par diverses associations lors de la journée Grandeur Nature (le 19 mai 2019 cette année) : elle consiste en un nettoyage par des bénévoles des berges.



28/ La mairie est-elle prête à mettre à disposition des riverains des jardinières et à les autoriser à végétaliser les espaces publics minéraux (pieds des arbres, façades, zones en friche), en échange d'une charte explicitant les règles de bon sens (plantes recommandées ou à proscrire), comme c'est le cas par exemple à Montigny le Bretonneux, Paris, Grenoble ?

Des tests de plantation en pieds d'arbres ont été réalisés en 2015 rues Gabriel Péri et Hortense Foubert par les services municipaux. Ils n'ont pas été concluants (problème de respect par les propriétaires de chiens).

Concernant la mise à disposition de parcelles, cela est déjà réalisé sur certains délaissés (comme rue Fresnel par exemple : 36 centimes par m²/an).

La Ville loue actuellement 75 jardins familiaux. Il est prévu en 2019 la création de 46 jardins supplémentaires dans le cadre des travaux de la 7^{ème} tranche de la coulée verte (entre la rue de Reims et la rue A. Briand).

Tous les Sartrouillois n'ayant pas de jardins peuvent bénéficier d'une location d'une parcelle aménagée.

La mise à disposition de jardinières aux habitants peut être étudiée en partenariat avec les associations de quartiers, sous condition d'un entretien régulier de celles-ci.

29/ La mairie accepterait-elle de mettre un terrain en friche à disposition de l'association « Les Jardineurs sartrouillois » afin de cultiver des potagers communs et de proposer des actions de sensibilisation à la permaculture, à la production, locale et de saison, etc. ?

Les mises à disposition de terrains pour les associations sont étudiées à chaque demande.

Un premier terrain a été aménagé et mis à disposition de l'association Nature Ville sur le quai Pierre Brunel.

Deux autres aménagements de ce type pourront être réalisés sur ce quai si cela s'avère nécessaire et mis à disposition d'associations.

30/ Deuxième ville des Yvelines, Sartrouville doit être à la pointe des initiatives autour de la promotion de l'économie locale, solidaire, en circuit court (Fab Lab', Coworking, monnaie locale, animations socioculturelles, éducation à l'environnement, éducation populaire, valorisation de la démarche associative, etc.). Quelles sont les ambitions de la Ville dans ce domaine et comment peut-elle soutenir ces initiatives qui se multiplient (SEL, AMAP, Jardins partagés, Coopérative solidaire, associations environnementales) ?

La Ville a lancé depuis plusieurs années un programme ambitieux de jardins familiaux (75 jardins à ce jour).

Un effort particulier sera apporté en 2019 avec la création de 46 jardins supplémentaires dans le cadre de la 7^{ème} tranche de la coulée verte. De plus, la Ville met déjà à disposition des terrains à des associations (ex : Nature Ville quai Pierre Brunel ; La Ruche Qui Dit Oui (AMAP) devant la gare SNCF chaque mercredi).

Plus largement comment la Ville agit-elle pour accompagner et renforcer les efforts collectifs de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique ?

La Ville a lancé des actions conséquentes dans le cadre de la transition énergétique et notamment :

- Remplacement de 1500 points lumineux d'éclairage public par du matériel LED (consommation divisée par 2 : - 900 000 Kw/h annuels entre 2013 et 2018).
- Remplacement des chaudières des bâtiments communaux par des chaudières de nouvelle génération.
- Campagnes annuelles de remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres).
- Prise en compte de la réglementation thermique RT2012 sur tous les projets de création de bâtiments communaux.